



Garantie de 25 ans sur les systèmes posés sur les produits LATICRETE® SUPERCAP® (Canada et États-Unis)

DS-025.3F-0315

**Globally Proven
Construction Solutions**

GARANTIE LIMITÉE

Sous réserve des conditions et exclusions mentionnées ci-dessous, LATICRETE INTERNATIONAL, INC. (« LATICRETE ») garantit que les produits énumérés dans le Tableau n° 1 ci-dessous seront exempts de tout défaut de fabrication et ne se détérioreront pas au cours d'un usage normal durant une période de vingt-cinq (25) ans à compter de la date d'achat, lorsqu'ils ont été installés en conformité selon les spécifications écrites de LATICRETE et les directives des normes de l'industrie. Pour que cette garantie limitée soit applicable, l'ouvrage comprenant la pose doit être réalisé avec les produits indiqués pour chaque application (voir le tableau). Se reporter aux fiches techniques individuelles pour connaître le mode d'emploi spécifique à chaque produit.

Tableau n° 1 Applications intérieures uniquement

APPLICATION	PRODUITS
Étanchéité/antifurcation	HYDRO BAN® Membrane d'étanchéité 9235 Mortier à joint étanche LATAPOXY®
Contrôle acoustique/antifurcation	Adhésif pour contrôle acoustique et fissures 125 Tapis isolant pour contrôle acoustique et fissures 170
Méthode à lit mince	254 Platine (version standard ou rapide) 255 MULTIMAX™ Brevet d'invention américain n° : 6784229 (et autres brevets) Adhésif LATAPOXY 300
Jointoiment	Coulis supérieur SPECTRALOCK® PRO (applications non industrielles) Brevet d'invention américain n° : 6881768 (et autres brevets) Coulis SPECTRALOCK PRO (applications non industrielles) Brevet d'invention américain n° : 6881768 (et autres brevets) SPECTRALOCK 2000 IG PERMACOLOR® Select Coulis PERMACOLOR Brevet d'invention américain n° : 6784229 (et autres brevets)
Produits de scellement†	LATASIL™ Apprêt LATASIL 9118

† La norme EJ171 du Tile Council of North America exige l'emploi d'un produit d'étanchéité flexible adapté sur les joints de dilatation, les gorges, les coins, les changements de plan et autres raccords ou partout où le carrelage ou la pierre est juxtaposé(e) à des matériaux différents ou à des surfaces de retenue.

De plus, pour que cette garantie limitée soit applicable, l'ouvrage comprenant la pose doit être réalisé avec les produits fabriqués par LATICRETE SUPERCAP, LLC, comme suit :

APPLICATION	PRODUITS
Sous-couche	LATICRETE® SUPERCAP® SC500 Apprêt LATICRETE SUPERCAP Plus LATICRETE SUPERCAP SC500 Plus LATICRETE SUPERCAP SC500 LW
Réduction de vapeur	Revêtement de contrôle de la vapeur d'eau LATICRETE SUPERCAP

AVERTISSEMENT

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST OFFERTE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS AUCUNE GARANTIE BASÉE SUR DES ÉCHANTILLONS OU DES DÉCLARATIONS VERBALES, QUI SERA ACCORDÉE EN DEHORS DE CELLE STIPULÉE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT. LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER SONT EXCLUES.

RECOURS EXCLUSIF

L'unique et exclusif recours en cas de violation de la présente garantie limitée consiste à faire remplacer seulement la partie de l'ouvrage en cause, laquelle s'est avérée défectueuse**. LATICRETE s'engage à payer le remplacement de ses produits, des matériaux de finition et de la main-d'œuvre nécessaire pour la pose des produits remplacés. Toutefois, LATICRETE refuse de payer tout montant supérieur – calculé en fonction du nombre de pieds carrés (mètres carrés) – au prix d'achat original de la partie de l'ouvrage à remplacer. LATICRETE refuse de payer le remplacement de toute partie de l'ouvrage qui ne s'est pas avérée défectueuse.

Dans l'éventualité où l'unique et exclusif recours précisé ci-dessus n'atteigne pas son but essentiel, la responsabilité de LATICRETE se limite à la valeur monétaire, calculée en fonction du nombre de pieds carrés (mètres carrés), du prix d'achat original de la partie de l'ouvrage à remplacer.

**REMARQUE : l'efflorescence est un phénomène naturel qui se produit dans tous les mortiers de ciment Portland et ne constitue pas un défaut.

EXCLUSIONS

LATICRETE ne saurait être tenue responsable de l'exécution des travaux non conformes aux instructions de LATICRETE et aux directives standard de l'industrie. Les fissures causées par des mouvements structurels, des flexions excessives ou d'autres défauts au niveau du support ne sont pas couvertes.

LATICRETE N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES-INTÉRÊTS ACCESSOIRES ET INDIRECTS (Y COMPRIS DE TOUTE PERTE DUE À DES RETARDS) SUBIS PAR L'ACHETEUR OU DES TIERS.

NON-CESSION

La présente garantie limitée n'est ni transférable ni cessible.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Pour soumettre une réclamation au titre de la présente garantie limitée, il faut notifier LATICRETE par écrit dans les trente (30) jours qui suivent la constatation du défaut de fabrication présumé. LATICRETE peut, aux termes de cette garantie limitée, exiger la soumission d'une preuve d'achat et d'utilisation du produit.

Adresser la réclamation à :

LATICRETE International, Inc.
1 LATICRETE Park North
Bethany, CT 06524-3423 USA
Attn.: Technical Services Department

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Pour obtenir une assistance technique et des renseignements supplémentaires, contacter le **Service technique** de LATICRETE en composant un des numéros suivants:

Numéro sans frais : 1 800 243-4788, poste 235
Téléphone : +1 203 393-0010, poste 235
Télécopieur : +1 203 393-1948

LATICRETE International, Inc.
One LATICRETE Park North, Bethany, CT 06524-3423 USA • 1.800.243.4788 • +1.203.393.0010 • www.laticrete.com
©2015 LATICRETE International, Inc. All trademarks shown are the intellectual properties of their respective owners.